

FICHE DE POSTE À PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP-037-ERSEH
	INTITULE DU POSTE	Enseignant référent – ERSEH- service de l'école inclusive (SEI)
	PLACE DU POSTE	Le poste est rattaché au conseiller technique ASH13. Le titulaire du poste exerce au sein du service de l'école inclusive à la DSDEN 13.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	L'implantation des postes d'enseignants spécialisés au sein du Service de l'Ecole Inclusive est liée au déploiement généralisé des PIAL. L'ERSEH est aidé dans ses missions par un gestionnaire administratif.
	MISSIONS	L'ERSEH du SEI est chargé : - de soutenir le fonctionnement des PIAL avec un secteur du département en responsabilité, - de suivre les affectations des AESH à l'échelle des PIAL en fonction des notifications, des besoins des élèves et des compétences des AESH, - d'être l'interlocuteur du coordonnateur et du pilote de PIAL pour la gestion RH et les situations complexes.
	FONCTIONS	- Communiquer autant que de besoins avec les pilotes et les coordonnateurs de PIAL autour des éléments de gestion des personnels AESH ou des situations particulières, - Synthétiser, en collaboration avec les gestionnaires du service, les informations concernant les personnels AESH : contrats, entretiens professionnels, formations, - Développer, en lien avec le chef de service, la gestion des Ressources Humaines, - Participer au recrutement des AESH en fonction des besoins locaux identifiés, - Etayer l'analyse des besoins des élèves et la mise en relation avec les compétences des AESH, - Accompagner les coordonnateurs dans la gestion des situations complexes.
	COMPETENCES	- Capacité d'organisation et de synthèse - Capacités relationnelles avec un public pluri-professionnel : AESH, personnels de direction du 1 ^{er} et 2 nd degré, IEN, gestionnaires, ... - Capacité d'analyse des besoins à l'échelle d'un PIAL- Connaissance des ressources du département - Maîtrise des outils bureautiques
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	CAPPEI ou équivalent.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire.
	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application Colibris. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône n°164 du 28 février 2022.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Entretien devant une commission départementale composée de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale ASH, de la cheffe de division et de la conseillère pédagogique ASH départementale.
	CONTACT	Mme Basset, CTASH13 ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr